

PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 mars 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce trente-et unième jour du mois de mars deux mille vingt-six à dix-sept heures deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron (partiellement), Jean Demers (partiellement), Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion (partiellement), Daniel Saindon, Mélanie Sicotte (partiellement), Anick Tremblay (partiellement) et Anne-Marie Tremblay, formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3221

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3222

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 31 mars 2026, par l'ajout de l'affaire suivante :

Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs au Règlement RV3583 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, au Règlement RV3584 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et au Règlement RV3585 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations
Document d'aide à la décision GRE-2026-012

Adoptée à l'unanimité

CV3223

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3224

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron quitte son siège pendant l'affaire suivante relative à la Période de questions pour les personnes présentes.

Le membre du conseil de la Ville Alain Quirion quitte et reprend son siège pendant l'affaire suivante relative à la Période de questions pour les personnes présentes.

CV3225

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 40 personnes assistent à la séance. Douze personnes prennent la parole.

Une personne dépose une pétition concernant la pratique du tennis léger au parc Quatre-saisons.

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron reprend son siège pendant l'affaire suivante relative à la Période de questions transmises électroniquement.

CV3226

Période de questions transmises électroniquement

Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent à la question.

CV3227

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 24 février 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 24 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3228

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 17 février 2026

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 février 2026 est déposé.

CV3229

Opposition au programme fédéral d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2947;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a mis en place un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyennes et des citoyens, lequel reposant sur des critères arbitraires et esthétiques plutôt que fonctionnels ;

ATTENDU QUE les armes visées par le programme comprennent des armes utilisées pour la chasse et le tir sportif de précision ;

ATTENDU QUE les propriétaires des armes visées par le programme sont soumis à des normes et des règles parmi les plus strictes et que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché illégal et non du marché légal ;

ATTENDU QUE la mobilisation de ressources policières pour l'application du programme détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité et la violence urbaine ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral devrait prioriser ses investissements dans la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu et le crime organisé, plutôt que de cibler les citoyennes et citoyens qui détiennent légalement des armes à feu ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis figure parmi les grandes villes les plus sécuritaires au pays, et que les sommes dédiées à ce programme devraient plutôt être consacrées aux enjeux de sécurité publique, notamment dans le contexte des conflits entre groupes criminalisés qui sévissent dans la région ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le maire Steven Blaney

Que le conseil de la Ville demande au gouvernement canadien d'annuler la mise en œuvre du programme fédéral de rachat d'armes à feu, compte tenu de ses impacts, et de mettre fin à ce gaspillage de fonds publics.

Que le conseil de la Ville réitère que le gouvernement canadien devrait prioriser la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu et le crime organisé, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique.

Que le conseil de la Ville exprime son soutien aux citoyennes et citoyens respectueux des lois qui font un usage légal et encadré des armes à feu.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique du Canada, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députées et députés fédéraux et provinciaux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

À la demande du membre du conseil de la Ville Anthony Dufour, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour et Isabelle Lefebvre votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV3230

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2025 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
Document d'aide à la décision [FIN-2026-012](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2025 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3231

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2025 et des crédits additionnels pour la même période
Document d'aide à la décision [FIN-2026-016](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-016, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3232

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 et des listes de crédits additionnels pour la même période
Document d'aide à la décision [FIN-2026-020](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 et les

listes de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-020, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3233

Dépôt du rapport 2025 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien des conseillères et conseillers

Document d'aide à la décision [GRE-2026-008](#)

Le rapport 2025 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien des conseillères et conseillers, joint au sommaire décisionnel GRE-2026-008, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3234

Dépôt du rapport sur le dépôt d'un avis de changement à la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un directeur de cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2026-009](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires de la personne suivante, en application du Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet, est déposé, à titre d'information et de reddition de compte :

- Jonathan Tanguay, Directeur du cabinet de la conseillère désignée Isabelle Lefebvre, déposée le 3 mars 2026.
-

CV3235

Calendrier proposé des réunions de la commission de la planification intégrée du territoire pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2872;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter le calendrier proposé des réunions de la commission de la planification intégrée du territoire pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-006.

Adoptée à l'unanimité

CV3236

Calendrier proposé des réunions de la commission de l'eau et de l'environnement pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2873;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter le calendrier proposé des réunions de la commission de l'eau et de l'environnement pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-007.

Adoptée à l'unanimité

CV3237

Calendrier proposé des réunions de la commission de la sécurité urbaine pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2874;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le calendrier proposé des réunions de la commission de la sécurité urbaine pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-008.

Adoptée à l'unanimité

CV3238

Calendrier proposé des réunions de la commission des services à la communauté pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2942;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter le calendrier des réunions proposé de la commission des services à la communauté pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-009.

Adoptée à l'unanimité

CV3239

Calendrier proposé des réunions de la commission des finances et de l'administration pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2875;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le calendrier proposé des réunions de la commission des finances et de l'administration pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-010.

Adoptée à l'unanimité

CV3240

Affectation de l'excédent affecté relatif à la cession d'actifs au remboursement par anticipation lors des émissions d'obligations en août 2026 et août 2027

Document d'aide à la décision [FIN-2026-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2877;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'affecter l'excédent affecté relatif à la cession d'actifs à la réduction du solde des emprunts d'où provient l'excédent affecté lors de son refinancement :

- août 2026 : RV-2019-19-03 : 51 927 \$;
- août 2027 : RV-2019-19-03 : 13 928 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV3241

Nomination d'une assistante-trésorière suppléante à la Direction des finances et de la trésorerie

Document d'aide à la décision [FIN-2026-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2879;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De nommer Cynthia Roby, Cheffe du service des revenus, de la paie et des avantages sociaux à la Direction des finances et de la trésorerie, à titre

d'assistante-trésorière suppléante, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3242

Désignation de représentantes et représentants de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [DG-2026-011-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2933;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De désigner les membres du conseil de la Ville et de l'administration municipale suivants à titre de représentantes et représentants de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Lévis :

- le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard, à titre de membre élu;
- le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon, à titre de membre élu;
- le membre du conseil de la Ville Olivier Biron, à titre de membre élu observateur;
- Hélène Jomphe, Cheffe du service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme, à titre de représentante de l'administration municipale.

Adoptée à l'unanimité

CV3243

Convention de crédit variable à l'investissement à intervenir avec les Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c.

Document d'aide à la décision [DEV-2026-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2883;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

De conclure la convention de crédit variable à l'investissement à intervenir avec les Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c., jointe au sommaire décisionnel DEV-2026-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3244

Contrat de prêt relatif au fonds local d'investissement à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2025

Document d'aide à la décision [DEV-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2884;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De conclure le contrat de prêt relatif au fonds local d'investissement à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2025, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3245

Avenant à l'entente triennale de visibilité relative à *Festivent de Lévis* pour les éditions 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Festivent inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2026-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2885;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De conclure l'avenant à l'entente triennale de visibilité relative à *Festivent de Lévis* pour les éditions 2025, 2026 et 2027 à intervenir avec Festivent inc., joint au sommaire décisionnel DEV-2026-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3246

Entente de gestion des sommes relatives au fonds Desjardins entreprises de Lévis à intervenir avec Caisse Desjardins de Lévis, Caisse Desjardins de la chaudière et Desjardins entreprises Lévis-Chaudière-Appalaches-Nord

Document d'aide à la décision [DEV-2026-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2886;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

De conclure l'entente de gestion des sommes relatives au fonds Desjardins entreprises de Lévis à intervenir avec Caisse Desjardins de Lévis, Caisse Desjardins de la chaudière et Desjardins entreprises Lévis-Chaudière-Appalaches-Nord, jointe au sommaire décisionnel DEV-2026-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3247

Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du grand Lévis
Document d'aide à la décision [DEV-2026-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2887;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'accorder une aide financière d'un montant de 15 000 \$ par année, pour les années 2026 à 2028 inclusivement, à la Chambre de commerce et d'industrie du grand Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3248

Adoption du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 du fonds régions et ruralité (volet 2)
Document d'aide à la décision [DEV-2026-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2888;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 du fonds régions et ruralité (volet 2), joint au sommaire décisionnel DEV-2026-017, découlant de l'entente de développement territorial intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

CV3249

Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2891;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De nommer Danielle Blais, Sylvie Lepage et Daniel Roberge à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans débutant le 10 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3250

Addenda numéro 3 au bail commercial à intervenir avec 9302-7399 Québec inc. (immeuble situé au 1300, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2937;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

De conclure l'addenda numéro 3 au bail commercial à intervenir avec 9302-7399 Québec inc. (immeuble situé au 1300, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald), joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3251

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 2 219 435 du cadastre du Québec et de servitudes temporaires de travail d'une durée de trois ans sur deux parties du lot 2 219 435 du cadastre du Québec (rue Hallé, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2895;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux de réfection de la conduite d'émissaire des étangs aérés Desjardins, incluant la réfection de la rue Hallé, ainsi que ses infrastructures souterraines, une partie du lot 2 219 435 du cadastre du Québec, d'une superficie de 365 mètres carrés, telle qu'identifiée comme étant la parcelle 1 sur le plan de la description technique préparé par

Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2393 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-021, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de travail à des fins de réfection d'une conduite d'égout sanitaire et de raccordement d'un branchement privé à cette même conduite, d'une durée de trois ans suivant la date de libération, sur une partie du lot 2 219 435 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 223 361 du cadastre du Québec, d'une superficie de 82,5 mètres carrés, telle qu'identifiée comme étant la parcelle 2 sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2393 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-021, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de travail à des fins de réfection d'une conduite d'égout sanitaire et de raccordement d'un branchement privé à cette même conduite, d'une durée de trois ans suivant la date de libération, sur une partie du lot 2 219 435 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 223 361 du cadastre du Québec, d'une superficie de 19,8 mètres carrés, telle qu'identifiée comme étant la parcelle 3 sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2393 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-021, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV3252

Mainlevée de la garantie hypothécaire immobilière grevant le lot 4 735 846 du cadastre du Québec (rue du Mistral, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2896;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'autoriser la mainlevée de la garantie hypothécaire immobilière grevant le lot 4 735 846 du cadastre du Québec (situé rue du Mistral, secteur Charny), circonscription foncière de Lévis, suivant l'acte publié au Bureau de la publicité foncière de la circonscription foncière de Lévis, le 25 septembre 2020, sous le numéro 25 714 737, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3253

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 2 219 432 du cadastre du Québec et de servitudes temporaires de travail d'une durée de trois ans sur deux parties du lot 2 219 432 du cadastre du Québec (rue de la Fabrique, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2897;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'acquérir par voie d'expropriation, à des fins de travaux de réfection de la conduite d'émissaire des étangs aérés Desjardins, incluant la réfection de la rue Hallé, ainsi que ses infrastructures souterraines, une partie du lot 2 219 432 du cadastre du Québec, d'une superficie de 72,2 mètres carrés, telle qu'identifiée comme étant la parcelle 1 sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2382 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-023, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de travail à des fins de mise en place et de maintien d'une conduite temporaire de refoulement d'égout, d'une durée de trois ans suivant la date de libération, sur une partie du lot 2 219 432 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 223 361 du cadastre du Québec, d'une superficie de 204,1 mètres carrés, telle qu'identifiée comme étant la parcelle 2 sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2382 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-023, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de travail à des fins de mise en place et de maintien d'une conduite temporaire de refoulement d'égout, d'une durée de trois ans suivant la date de libération, sur une partie du lot 2 219 432 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 223 361 du cadastre du Québec, d'une superficie de 25,9 mètres carrés, telle qu'identifiée comme étant la parcelle 3 sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2382 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-023, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV3254

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 2 219 408 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2898;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux de réfection de la conduite d'émissaire des étangs aérés Desjardins, incluant la réfection de la rue Hallé et d'une partie de la rue Saint-Laurent, ainsi que leurs infrastructures souterraines, une partie du lot 2 219 408 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3,1 mètres carrés, telle qu'identifiée sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2389 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-025, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV3255

Désignation de membres du conseil de la Ville à titre de célébrantes compétentes et de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles

Document d'aide à la décision [DAJG-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2903;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De demander au ministre de la Justice de désigner les membres du conseil de la Ville non déjà désignés et intéressés, à titre de célébrantes compétentes et de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la ville, indiqués au sommaire décisionnel DAJG-2026-011.

Adoptée à l'unanimité

CV3256

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

Document d'aide à la décision [INC-2026-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2936;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan

d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, jointe au sommaire décisionnel INC-2026-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3257

Entente visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité à intervenir avec la Ville de Longueuil

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2906;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

De conclure l'entente relative à l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité à intervenir avec la Ville de Longueuil, jointe au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-026, pour une dépense estimée à 412 107,63 \$, avant TPS et TVQ et les ajustements prévus au contrat, pour une durée de dix ans, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3258

Reconnaissance des organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2910;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De reconnaître les organismes suivants, pour les raisons indiquées au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-002 :

- Théâtre caméléon, à titre d'organisme affinitaire;
- Maréemusique, à titre d'organisme affinitaire;
- Sentiers vélo Lévis, à titre d'organisme partenaire;
- Flash ensemble, à titre d'organisme partenaire;
- Le club de pétanque St-Étienne, à titre d'organisme affinitaire.

De ne pas reconnaître l'organisme suivant, pour les raisons indiquées au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-002 :

- Les trousseaux de Lisette.

De ne pas modifier le statut des organismes suivants, pour les raisons indiquées au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-002 :

- Albatros Lévis, organisme affinitaire;
- Les aidants scolaires, organisme non reconnu.

Adoptée à l'unanimité

CV3259

Entente d'aide financière et de collaboration à intervenir avec Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, concernant l'édition 2026 de l'événement *Lévis interculturelle*

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2912;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De conclure l'entente d'aide financière et de collaboration à intervenir avec Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, concernant l'édition 2026 de l'événement *Lévis interculturelle*, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3260

Embauche d'un Directeur adjoint – opérations et pérennité à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique

Document d'aide à la décision [GCH-2026-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2914;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'embaucher Louis-Charles Demers à titre de Directeur adjoint – opérations et pérennité à la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 7 et à l'échelon 10, et autres conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres.

Adoptée à l'unanimité

CV3261

Premier avenant à la convention d'aide financière du programme d'aide aux immobilisations à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2944;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

De conclure le premier avenant à la convention d'aide financière du programme d'aide aux immobilisations à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications, joint au sommaire décisionnel DVC-ART-2026-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3262

Adoption du Règlement RV3587 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé

Document d'aide à la décision [GRE-2026-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3587 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé a pour objet de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville et d'y apporter une modification pour intégrer des situations d'absence de conflit d'intérêts et pour remplacer le règlement antérieurement adopté;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2837 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Règlement RV3587 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé, joint au sommaire décisionnel GRE-2026-004.

Adoptée à l'unanimité

CV3263

Adoption du Règlement RV3588 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet révisé

Document d'aide à la décision [GRE-2026-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3588 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet révisé a pour objet de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du personnel d'un cabinet et d'y apporter une modification pour intégrer des situations d'absence de conflits d'intérêts et pour remplacer le règlement antérieurement adopté;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2842 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le Règlement RV3588 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet révisé, joint au sommaire décisionnel GRE-2026-005.

Adoptée à l'unanimité

CV3264

Adoption du Règlement RV3589 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [GRE-2026-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3589 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie des membres du personnel de la Ville afin d'y intégrer des situations d'absence de conflit d'intérêts;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2845 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le Règlement RV3589 modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis, joint au sommaire décisionnel GRE-2026-006.

Adoptée à l'unanimité

CV3265

Adoption du Règlement RV3591 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-009](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3591 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a

pour objet de mettre en place des mesures ciblées relatives à la circulation, au stationnement interdit et à la vitesse;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2849 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Règlement RV3591 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-009.

Adoptée à l'unanimité

CV3266

Adoption du Règlement RV3592 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-011](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3592 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de mettre en place des mesures ciblées relatives au stationnement;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2851 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Règlement RV3592 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-011.

Adoptée à l'unanimité

CV3267

Adoption du Règlement RV3593 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils

Document d'aide à la décision [TMD-2026-012](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3593 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils a pour objet d'interdire la circulation des véhicules lourds sur le chemin Harlaka;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2853 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

D'adopter le Règlement RV3593 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-012.

Adoptée à l'unanimité

CV3268

Adoption du Règlement RV3594 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques
Document d'aide à la décision [FIN-2026-011](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3594 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 3 523 800 \$, d'un terme de trois ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2855 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le Règlement RV3594 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-011.

Adoptée à l'unanimité

CV3269

Avis de motion du Règlement RV3598 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [TMD-2026-018-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3598 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-018-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues J.-T.-Larochelle, des Jonquilles, et André-Cazes.

CV3270

Avis de motion du Règlement RV3599 modifiant le Règlement

RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (retrait du certificat d'occupation) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-004.

Ce règlement a pour objet de supprimer l'exigence d'obtenir un certificat d'occupation et toute référence à celui-ci.

CV3271

Adoption du Projet du règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (retrait du certificat d'occupation)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2918 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Projet de règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-004.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Jean Demers quitte son siège.

CV3272

Avis de motion du Règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à supprimer la superficie maximale de plancher et augmenter la hauteur maximale des bâtiments dans la zone L0054) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-010.

Ce règlement a pour objet de :

- de supprimer à la grille des spécifications de la zone L0054 la limite de superficie de plancher applicable à la classe d'usages C700;
- d'augmenter à 4 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux

en étages et à 18 mètres la hauteur maximale pour les classes d'usages C700 et L300 dans la grille des spécifications de la zone L0054.

CV3273

Adoption du Projet du règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à supprimer la superficie maximale de plancher et augmenter la hauteur maximale des bâtiments dans la zone L0054)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2920 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

D'adopter le Projet de règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-010.

Adoptée à l'unanimité

CV3274

Avis de motion du Règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1221 à même une partie de la zone I1224, à proximité de l'intersection de la rue de Saint-Romuald et de la 5^e Rue, secteur Saint-Romuald) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-014](#)

Le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-014.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone I1221 à même une partie de la zone I1224.

CV3275

Adoption du Projet du règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1221 à même une partie de la zone I1224, à proximité de l'intersection de la rue de Saint-Romuald et de la 5^e Rue, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2922 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le Projet du règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-014.

Adoptée à l'unanimité

CV3276

Avis de motion du Règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage crématorium inclus dans la classe d'usages C908 dans la zone P1227, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald) et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-018.

Ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage de crématorium compris dans la classe d'usages C908 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes dans la zone P1227.

Le membre du conseil de la Ville Jean Demers reprend son siège.

CV3277

Adoption du Projet de règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage crématorium inclus dans la classe d'usages C908 dans la zone P1227, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2924 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Projet de règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-018.

Adoptée à l'unanimité

CV3278

Avis de motion du Règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A0709, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-020-R1](#)

Le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-020-R-1.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone A0709 à même une partie de la zone L0710.

CV3279

Adoption du Projet du règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A0709, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-020-R1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2941 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Projet de règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-020-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV3280

Adoption du Second projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-039](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2925 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Second projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2986, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-039.

Adoptée à l'unanimité

CV3281

Adoption du Règlement RV3595 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins (ajout d'une exception pour la substitution de capacité)
Document d'aide à la décision [DG-2026-012](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3595 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins a pour objet d'autoriser toute intervention consistant à ériger, installer, modifier ou agrandir une construction ou un usage, incluant un changement quant à la superficie occupée par un usage, sous certaines conditions, dont notamment les suivantes :

- le projet doit concerner un même ensemble de terrains pour lequel il y aura substitution de capacité, en tenant compte des constructions démolies (aucun accroissement de la qualité ou de la quantité d'eaux usées rejetées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville);
- l'intervention projetée est exclusivement destinée à un usage associé ou qui sert à l'utilité de l'usage exercé sur l'ensemble de terrains sans ajout de logements;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2945 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'adopter le Règlement RV3595 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins, joint au sommaire décisionnel DG-2026-012.

Adoptée à l'unanimité

CV3282

Adoption du Règlement RV3596 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas (ajout d'une exception pour la substitution de capacité)
Document d'aide à la décision [DG-2026-012](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3596 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas a pour objet d'autoriser toute intervention consistant à ériger, installer, modifier ou agrandir une construction ou un usage, incluant un changement quant à la superficie occupée par un usage,

sous certaines conditions, dont notamment les suivantes :

- le projet doit concerner un même ensemble de terrains pour lequel il y aura substitution de capacité, en tenant compte des constructions démolies (aucun accroissement de la qualité ou de la quantité d'eaux usées rejetées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville);
- l'intervention projetée est exclusivement destinée à un usage associé ou qui sert à l'utilité de l'usage exercé sur l'ensemble de terrains sans ajout de logements ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2946 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Règlement RV3596 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, joint au sommaire décisionnel DG-2026-012.

Adoptée à l'unanimité

CV3283

Avis de motion du Règlement RV3597 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-018-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3597 modifiant le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-018-R-1.

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification applicable aux autorisations d'occupation temporaire de la voie publique.

CV3284

Avis de motion du Règlement RV3604 sur les autorisations d'occupation temporaire de la voie publique et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavetu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3604 sur les autorisations d'occupation temporaire de la voie publique et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-016.

Ce règlement a pour objet d'encadrer la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire de la voie publique, les fins pour lesquelles l'occupation temporaire de la voie publique est autorisée, les conditions applicables, incluant les

modalités d'autorisation, les obligations des titulaires et les autres règles et mécanismes d'application du règlement.

CV3285

Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs au Règlement RV3583 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, au Règlement RV3584 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et au Règlement RV3585 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Document d'aide à la décision [GRE-2026-012](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3583 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations est déposé, à titre d'information.

Le certificat d'enregistrement relatif au RV3584 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations est déposé, à titre d'information.

Le certificat d'enregistrement relatif au RV3585 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations est déposé, à titre d'information.

Le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay quitte et reprend son siège pendant l'affaire suivante relative à la Période d'intervention du maire.

CV3286

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3287

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3288

Reconnaissance de la contribution de Serge Bonin

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De souligner la contribution de Serge Bonin à l'enrichissement du dialogue démocratique à Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3289

Condoléances au membre du conseil de la Ville Éric Nadeau et aux membres de la famille et aux proches pour le décès d'Henri-Paul Nadeau

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville au membre du conseil de la Ville Éric Nadeau, ainsi qu'aux membres de la famille et aux proches d'Henri-Paul Nadeau, décédé le 24 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3290

Condoléances à Lorraine Paquet et aux membres de la famille et aux proches pour le décès de Pierre Labbé

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à Lorraine Paquet, ainsi qu'aux membres de la famille et aux proches de Pierre Labbé, décédé le 1^{er} février 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3291

Reconnaissance de l'apport essentiel des organismes communautaires de Lévis

ATTENDU QUE depuis le 23 mars et jusqu'au 2 avril 2026, le mouvement « Le communautaire à boutte » se déploie à la grandeur du Québec. Cette mobilisation vise à mettre en lumière la réalité et les besoins des organismes communautaires, notamment en matière de conditions de travail, de financement, de reconnaissance et de protection de leur autonomie, afin de préserver le filet social québécois ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires jouent un rôle essentiel au sein de notre collectivité et constituent des acteurs incontournables du tissu social et économique de notre ville, participant activement à bâtir une société plus équitable, résiliente et solidaire ;

ATTENDU QUE par leurs services de proximité et leur soutien aux personnes les plus vulnérables, les organismes communautaires contribuent significativement à la qualité de vie qui fait la renommée de Lévis ;

ATTENDU QUE le rôle structurant du secteur communautaire dans l'économie, ainsi que l'importance, souvent sous-estimée, de ses impacts

économiques, reposent notamment sur l’engagement, le dévouement et l’expertise des travailleuses et travailleurs du communautaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis compte 225 organismes reconnus sur son territoire, œuvrant dans les domaines des arts, lettres et patrimoine, des activités physiques, des sports et du plein air, du développement social et communautaire ainsi que du loisir, et que ceux-ci font face à une pression croissante de devoir faire plus avec moins en raison d’un manque de financement stable et flexible, rendant d’autant plus nécessaire de reconnaître et de souligner leur apport essentiel ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé à l’unanimité

QUE la Ville de Lévis reconnaisse l’importance fondamentale des organismes communautaires dans son tissu social et économique, reconnaisse les pressions croissantes et les défis de financement auxquels ces organismes sont confrontés, et réaffirme son rôle de partenaire auprès du milieu communautaire, dans un esprit de collaboration et de concertation.

QUE le conseil de la Ville de Lévis exprime publiquement l’importance des organismes communautaires dans la prestation de services essentiels à la population.

QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députées et députés de la région, ainsi qu’aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l’appui de la Ville de Lévis au mouvement communautaire.

Adoptée à l’unanimité

Le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte quitte son siège.

CV3292

Félicitations pour le 40^e anniversaire de fondation du Club Lions St-Étienne-St-Nicolas-St-Rédempteur

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le Club Lions St-Étienne-St-Nicolas-St-Rédempteur pour son 40^e anniversaire de fondation et de souligner la contribution exceptionnelle de cet organisme à servir notre communauté, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

Le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte reprend son siège.

CV3293

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3294

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

À 19 h 20, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil